

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL JEUNES DE VENDÉE

1. Objet

Le « Championnat Départemental Jeunes » est une compétition départementale individuelle à l'issue de laquelle sont décernés les titres de champion départemental en simple homme et simple dame dans les catégories Poussins ; Benjamins ; Minimes ; Cadets ; Juniors. Et en double homme, double dames et double mixtes les catégories Benjamin ; Minimes ; Cadets ; Juniors. (A l'image du championnat régional jeunes)

Le Championnat Départemental Jeunes est suivi par la Commission Jeunes du Comité de Vendée, qui en délègue son organisation à un club vendéen volontaire.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'organisation et le déroulement sportif du championnat départemental jeunes:

A compter de la saison 2019-2020, les vainqueurs dans chaque catégorie seront automatiquement qualifiés pour disputer le Championnat Régional jeunes. Les finalistes seront associés en double homme, double dame et double mixte (exceptés pour les joueurs concernés par les paires Ligue composés en vue de disputer les Championnat de France Jeunes). De fait, certains joueurs pourront être alors associer avec des jeunes d'autres départements.

COVID-19 :

En fonction de l'évolution de la pandémie du COVID19 et des directives nationales et locales en place, au moment du tournoi pour lutter contre cette épidémie, les dispositions du présent règlement sont susceptibles d'être modifiées pour répondre aux règles sanitaires et vous accueillir dans les meilleurs conditions possibles de sécurité et de confort.

2. Organisation et horaires

L'organisation du championnat est déléguée au comité (qui peut le déléguer à un club), ci-après désigné comme « organisateur ».

Le jour de la compétition, déterminé par le CA du comité de Vendée, le début des matchs est fixé à 9h. Le second jour, la compétition devra se terminer au plus tard à 18h00 (fin du dernier match). L'organisateur s'engage à respecter l'échéancier.

3. Critères de participation

3.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer au championnat, les joueurs licenciés à la Fédération Française de Badminton (FFBaD) au sein du département de la Vendée, et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates du championnat.

3.2. Catégorie d'âge

Les joueurs peuvent participer au championnat dans leur catégorie d'âge, ou dans une catégorie d'âge supérieur à condition que les critères de qualification le leur permettent. Dans ce cas, le joueur devra s'inscrire dans la même catégorie pour toutes les disciplines.

3.3. Critères de qualification

Pour tous les joueurs des catégories poussin, benjamin, minime, cadet et junior : Les joueurs qualifiés sont ceux présents en simple, homme ou dame, dans le top 8 POONA (CPPH), au 03/02/2022.

En cas de désistement, c'est le suivant au classement CPPH qui est retenu et ainsi de suite afin d'avoir 8 joueurs ou joueuses dans une même catégorie, sans aller au-delà de la 20ème place. En cas d'égalité de point au CPPH entre joueurs, c'est le plus jeune qui sera retenu.

4. Modalités d'inscription

4.1. Contenu des inscriptions

Les inscriptions sont à effectuer par les clubs concernés.

4.2. Droits d'inscriptions

Le montant des droits d'inscription est fixé par le Conseil d'Administration du comité de Vendée:

- 6 euros pour 1 tableau
- 10 euros pour 2 tableau
- 12 euros pour 3 tableau

Ces droits sont à verser au comité de Vendée de badminton. En cas de désistement sans motif valable et dûment justifié, les droits d'inscription restent acquis au comité (cf. article 4.3.3 du Règlement Général des Compétitions).

4.3. Validation et publication des listes

La validité des inscriptions est contrôlée par la Commission départementale Jeunes. La liste des joueurs qualifiés est publiée par le comité 15 jours avant la compétition.

4.4. Accompagnateurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité.

Le juge-arbitre interdira la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents

5. Déroulement du championnat

5.1. Tableaux

Les tableaux sont constitués de la manière suivante :

8 joueurs réparties en 2 poules de 4 avec 2 sorties de poules en demie finales et finales.

Des matchs de classements pour la 3^{ème} et 4^{ème} place seront organisés.

5.2. Arbitrage

Le juge-arbitre, ainsi que ses adjoints, sont désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage. Les arbitres sont désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage. Les frais des arbitres et Juge-arbitres sont pris en charge par le comité de Vendée.

5.3. Les volants

Les volants en plumes sont obligatoires et à la charge des joueurs qui devront en prévoir un nombre suffisant pour toute la durée de la compétition. Ils seront fournis par le Comité pour les finales dans la limite de 4 par matchs.

5.4. Les récompenses

Le vainqueur et le finaliste de chaque tableau seront récompensés par le comité de Vendée de Badminton.

6. Application du présent règlement

Les commissions régionales mentionnées, la Commission jeunes de Vendée, ainsi que l'organisateur (club), sont chargés de l'application conforme du présent règlement. La Commission Départementale Jeunes supervise ces opérations et, le cas échéant, donne l'interprétation à donner à certains aspects du règlement du championnat.

7. Qualification pour le championnat régional

A compter de 2020, ce championnat est qualificative pour le championnat régional.

La sélection pour le championnat régional sera communiquée et validée par la commission jeune du comité départemental de badminton sur proposition de l'entraîneur technique départemental, salarié du comité de Vendée de badminton, en application des critères ci-après.

7.1. Rappel des critères de qualification au Championnat Régional Jeunes (article 3.3 du règlement Ligue)

Pour les joueurs des catégories poussin, benjamin, minime, cadet et junior :

- *Tableaux de simples (16 joueurs): - 5 champions départementaux ou désignés par les comités départementaux ; - 9 joueurs sélectionnés au CPPH. - 2 wild card désignées par l'ETR*
- *Tableaux de doubles (12 paires): - 5 paires championnes départementales ou désignées par les comités départementaux ; - 6 paires sélectionnées au CPPH. - 1 wild card désignée par l'ETR*

7.2. En simple

Le vainqueur de chaque tableau sera qualifié pour être le représentant de la Vendée sur le championnat régional.

Si le vainqueur est déjà qualifié par un autre moyen (sélectionné au CPPH ou wild card) ce sera le finaliste qui sera le représentant Vendéen au championnat régional. En cas d'indisponibilité de ce dernier, le comité prendra le meilleur joueur au CPPH.

Si le tableau n'a pas lieu, le représentant Vendéen sera celui ayant le plus de points au classement CPPH un mois avant la date du championnat régional qui sera qualifié.

7.3. En double et mixte

Les vainqueurs de chaque tableaux seront qualifiés pour représenter le département au championnat régional.

Attention : Pas de double et mixtes pour les Poussins

Si un ou des joueurs sont concernés par des « paires ligues » constitués par l'ETR (en vue des Championnats de France), l'entraîneur départemental proposera une nouvelle paire en fonction du CPPH le plus élevé, dans la limite du top 5 poussa, dans la discipline concernée un mois avant la date du championnat régional.

En fonction des places disponibles, d'autres paires pourront être constituées sur proposition des entraîneurs départementaux des 5 comités de la région.

7.4. Validation qualification au CRJ

Les qualifiés pour le championnat régional jeunes seront ceux validés, sur proposition de l'entraîneur départemental, par la commission jeunes du comité départemental de badminton.

CAHIER DES CHARGES

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL JEUNES 85

P-B-M-C-J

LE PLATEAU DE JEU	
Nombre de terrains nécessaires (minimum)	5 minimum (2 jours) / 7 ou + recommandé
Spécificités (hauteur, tapis, numérotation...)	prévoir terrain adapté pour Poussins (poteaux réglables à 1,40m)
Chaises coaching	4 par terrain (2 minimum)
Chaises arbitres	si possible
Chaises scoreurs + scoreurs	pour les demies finales et finales
Bannettes joueurs (rangement)	2 par terrain
Séparateurs de terrain / rubalise	recommandés
GESTION DE LA COMPETITION - TABLE DE MARQUE	
Déclaration de la compétition sur Poona	Comité
Confection de la plaquette et feuille d'inscriptions	Comité
Envoi et diffusion de la plaquette aux clubs	Comité
Recueil des inscriptions et confection des tableaux	Comité
Envoi des convocations dans les clubs	Comité
Tenue de la table de marque	club
Fourniture PC + imprimante	club
Connexion internet / Wi-Fi	recommandée
Logiciel de compétition	Badplus
Remises des prix / protocoles	Comité
Transmission des résultats sur Poona	GEO déclaré
LA SALLE	
Occultation des verrières (éblouissement)	A vérifier
Tribunes	Obligatoire
Vestiaires	Au moins 2 (garçons / Filles)
Stand cordeur	Recommandé
Buvette / Restauration	Obligatoire
OFFICIELS DE TERRAINS	
GEO / SOC	Club
Juge(s) Arbitre(s)	Comité
Arbitre(s)	Volontaires acceptés (prévoir chaise)
Scoreurs	sur toutes les demies finales et finales (neutres)
FINANCIER	
Encaissement des inscriptions	Comité
Buvette / Restauration	Club
Achats des lots / médailles / trophées	Comité
défraiement des O.T.	Comité
COMMUNICATION	
Presse - TV - radio locale	Comité + Club
Internet (site)	Comité + Club
Réseaux sociaux	Comité + Club
Roll Up / banderole / Flamme / Drapeaux ...	Comité
version adoptée le 10/01/2020	